

223C0136
FR0011950732-FS0044

20 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 janvier 2023, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 16 janvier 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP.

Ce franchissement de seuils résulte de la restitution de titres ELIOR GROUP empruntés, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), le déclarant ne détient plus aucune action ELIOR GROUP au sens de l'article précité.

À cette occasion, CACIB a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.